

# EPT ParisEstMarne&Bois

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de JOINVILLE-LE-PONT

Le président de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois a prescrit, par arrêté n°2022-A-536 en date du 31 mars 2022, l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de Joinville-le-Pont.

Celle-ci se tiendra du **lundi 25 avril 2022 à 9h00 au mercredi 25 mai 2022 à 17h00, soit 31 jours consécutifs.**

Le Tribunal administratif de Melun a désigné, en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur Bernard PANET, ingénieur en urbanisme et aménagement, en retraite.

Le dossier est consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la commune et à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/modif1-plu-joinvillelepont/> . Sous réserve d'événements liés à la COVID-19, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront déposés en mairie de Joinville-le-Pont (23 rue de Paris), pendant 31 jours consécutifs, du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00 (hors vacances scolaires). Il sera également possible de consulter le dossier depuis un poste informatique.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignants sur le registre d'enquête (papier) ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :  
Enquête publique sur le projet de modification du PLU de Joinville-le-Pont,  
Mairie de Joinville-le-Pont  
23 rue de Paris  
94340 JOINVILLE-LE-PONT
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :  
[modif1-plu-joinvillelepont@registredemat.fr](mailto:modif1-plu-joinvillelepont@registredemat.fr) ;
- soit en les consignants sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :  
<https://www.registredemat.fr/modif1-plu-joinvillelepont/> .

**Sous réserve d'événements liés à la COVID-19, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Joinville-le-Pont pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales les :**

- **Mercredi 27 avril 2022 de 14h00 à 17h00,**
- **Samedi 14 mai 2022 de 09h00 à 12h00,**
- **Mercredi 25 mai 2022 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).**

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel l'enquête publique est organisée, le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par la commune de Joinville-le-Pont.

Le PLU de Joinville-le-Pont a été dispensé par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la réalisation d'une évaluation environnementale.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée à la direction urbanisme du territoire Paris Est Marne & Bois, en mairie, sur le site internet de la commune et sur le registre dématérialisé pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, l'EPT pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des amendements au projet de modification du PLU. Le conseil de territoire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU modifié.

Le Président de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois